

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(convoqué individuellement par écrit le 28 mars 2013)

Le Maire

Michel DAESCHLER



SEANCE DU 4 AVRIL 2013



Sous la présidence de M. Michel DAESCHLER, Maire

Etaient présents :

MM. les Adjoints :

Paul SCHMID

Antoine HERTLING

André AUBELE

Martin PACOU

Mmes, MM. les Conseillers Municipaux :

Stéphane GILLMANN

Fabien HOFFBECK

Bernard KAUFFER

Anita KIM-WEISHAAR

Raphaël KOENIG

Sonia MAHOU

Jean-Claude NICOL

Antoine NOPPER

Absents excusés :

Mme Anita BOEHLER qui donne procuration à M. Michel DAESCHLER

M. Bertrand HOEHN qui donne procuration à M. André AUBELE

M. Germain KASTNER-SPEISSER qui donne procuration à M. Antoine NOPPER

Mme Valérie KAYSER qui donne procuration à M. Raphaël KOENIG

Mmes Sophie MULLER et Nathalie SIGRIST

Absents : /



Monsieur le Maire salue ses collègues et les remercie de leur présence.

2013 – 12

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Le Conseil Municipal,

VU le compte administratif, comparant les crédits prévus par le budget primitif et les décisions modificatives n° 1 et 2/2012 aux réalisations de l'exercice comptable 2012, présenté par M. le Maire,

VU que ce document comptable a été analysé en détail par la Commission des Finances le 26 mars 2013, laquelle propose au Conseil Municipal de l'approuver,

Après en avoir délibéré et désigné M. Paul SCHMID, Adjoint au Maire, membre de la commission des finances, président de l'assemblée municipale pour remplacer M. le Maire qui s'est retiré de la salle pour le vote,

A P P R O U V E
à l'unanimité des membres présents et représentés

le compte administratif de l'exercice 2012, document qui dégage les résultats suivants :

	Dépenses totales	Résultat reporté	TOTAL SECTION
FONCTIONNEMENT	1 620 221.66 €	0.00 €	1 620 221.66 €
INVESTISSEMENT	2 920 264.78 €	0.00 €	2 920 264.78 €

	Recettes totales	Résultat reporté	Affectation au compte 1068	TOTAL SECTION
FONCTIONNEMENT	2 413 421.09 €	0,00 €		2 413 421.09 €
INVESTISSEMENT	1 076 544.75 €	1 005 017.21 €	737 543.42 €	2 819 105.38 €

RESULTAT DE L'EXERCICE

⇒ Excédent de fonctionnement : **793 199.43 €**
⇒ Déficit d'investissement : **101 159.40 €**
692 040.03 €

2013 – 13

OBJET : COMPTE DE GESTION 2012

VU le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2012, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement

des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE
à l'unanimité des membres présents et représentés

que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2013 – 14

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2012

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2012 ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 793 199.43 € de l'année,

DECIDE
à l'unanimité des membres présents et représentés

◆ D'AFFECTER le résultat comme suit :

⇒ excédent de fonctionnement au 31.12.2012 : 793 199.43 €

affecté en totalité à la section d'investissement (dotation en réserve) compte 1068.

2013 – 15

OBJET : FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR 2013

Le Conseil Municipal,

VU le document « FDL 2013-N° 1259 COM » faisant ressortir le produit de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti, de la taxe sur le foncier non bâti et de la cotisation foncière des entreprises calculé sur les nouvelles bases, dressé par la Direction Générale des Finances Publiques le 5 mars 2013,

VU la loi de finances pour 2013,

VU le Budget Primitif 2013,

DECIDE

à l'unanimité des membres présents et représentés

◆ DE MAINTENIR les taux de référence communaux de l'année 2012, soit :

⇒ taux de la taxe d'habitation	14,03 %
⇒ taux de la taxe sur le foncier bâti	7,43 %
⇒ taux de la taxe sur le foncier non bâti	37,16 %
⇒ taux de la cotisation foncière des entreprises	14,75 %

le produit fiscal pour 2013 se répartissant comme suit :

Nature de l'impôt	Bases prévisionnelles 2013	Taux 2013	Produits 2013
Taxe d'habitation	2 301 000	14,03	322 830
Foncier bâti	3 383 000	7,43	288 507
Foncier non bâti	46 200	37,16	17 168
Cotisation foncière des entreprises	3 291 000	14,75	485 423
		TOTAL	1 113 928

2013 – 16

OBJET : SUBVENTIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal,

VU le budget primitif 2013 portant dotation du compte 6574 -allocations et subventions- d'un crédit de 60 000 €,

DECIDE

à l'unanimité des membres présents et représentés

- ◆ D'ALLOUER en 2013 les subventions aux bénéficiaires et pour les montants énoncés ci-dessous :

⇒ **compte 6574**

✂ Comité de la Croix Rouge de MOLSHEIM	50.00 €,
✂ Association CASCAD (Club d'Animation Sportive et Culturelle des Structures d'Accueil de DUTTLENHEIM)	50.00 €,
✂ Association des Amis et Parents des Enfants Handicapés « LES TILLEULS » de SCHARRACHBERGHEIM	50.00 €,
✂ Association Française des Sclérosés en Plaques	50.00 €,
✂ A.F.L.M. (Mucoviscidose)	50.00 €,
✂ Association AIDES	50,00 €,
✂ Association Régionale « L'Aide aux Handicapés Moteurs »	50,00 €
✂ Association « Les Amis des Personnes Agées de l'Hôpital de MOLSHEIM »	50,00 €
✂ Classes vertes, de découverte, de neige, voyages d'études	5 000.00 €,
✂ Structure d'accueil périscolaire	50 000.00 €,
✂ P.A.E. (Point d'Accueil et d'Ecoute collège de Duttlenheim)	750.00 €,
✂ Jeunesse au Plein Air	300.00 €,
✂ Divers	3 550,00 €.

2013 – 17

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2013

Le Conseil Municipal,

VU le projet du budget primitif 2013 dressé par le Maire et analysé article par article par la Commission des Finances le 26 mars 2013 et lors de la réunion de travail du Conseil Municipal le 2 avril 2013,

Après examen détaillé du projet du budget proposé pour 2013,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DE C I D E

à l'unanimité des membres présents et représentés

- ◆ D'ARRETER le budget primitif pour l'exercice 2013 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de

⇒ fonctionnement à	1 785 615.00 €
⇒ investissement à	2 358 926.43 €

les crédits étant votés par nature,

◆ DE MAINTENIR

⇒ en dépenses

- le complément de rémunération -indemnité de service- alloué au personnel communal suivant délibération du 1^{er} mars 1988, appliquant les dispositions prévues à cet effet par la loi du 26 janvier 1984 et de la circulaire du 16 mai 1984, à 100 % du traitement net indiciaire du mois de janvier,
- la prise en charge des droits de transport pour la piscine du SIVOM de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs pour les enfants scolarisés dans les écoles de la commune,
- les frais de transport des enfants des écoles maternelle et élémentaire pour excursions ou manifestations d'intérêt éducatif, etc..., soit 720 € pour l'école élémentaire et 360 € pour l'école maternelle,

◆ D'AUTORISER le Maire à :

- passer toute opération comptable dans le cadre des crédits ouverts par le budget primitif 2013,
- engager ou poursuivre les dépenses d'investissement dans la limite des crédits ouverts par le budget primitif 2013.

2013 – 18

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION – ECOLE TOMI UNGERER DE DUTTLENHEIM POUR UNE CLASSE DE DECOUVERTE

Le Conseil Municipal,

VU la demande de l'Ecole Tomi Ungerer de DUTTLENHEIM du 6 mars 2013 sollicitant une participation financière pour une classe de découverte au Centre « Art et Nature » de la Forain à SENONES (Vosges) du 8 au 12 avril 2013,

CONSIDERANT que 3 élèves domiciliés à ERNOLSHEIM-BRUCHE participeront à ce voyage,

DE C I D E

- ◆ D'ATTRIBUER une subvention de 5 € par jour et par ève,
- ◆ D'IMPUTER la dépense au compte 6574.

2013 – 19

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION – ASSOCIATION « LES AMIS DES PERSONNES AGEES DE L'HOPITAL DE MOLSHEIM »

Le Conseil Municipal,

VU la demande de l'Association « Les Amis des Personnes Agées de l'Hôpital de MOLSHEIM » qui a pour objectif d'égayer la vie des résidents par diverses animations et sorties en collaboration avec le personnel de l'hôpital et sollicitant une participation financière pour ses activités,

DECIDE

- ◆ D'ATTRIBUER une subvention de 50 € à l'Association « Les Amis des Personnes Agées de l'Hôpital de MOLSHEIM »,
- ◆ D'IMPUTER la dépense au compte 6574.

2013 – 20

**OBJET : TRAVAUX DE VOIRIE SUR LA RD 93 (RUE PRINCIPALE) –
CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LE DEPARTEMENT DU BAS-RHIN**

Le Conseil Municipal,

VU sa délibération n° 2013-10 du 14 février 2013 décidant de l'aménagement de l'entrée Nord de la commune,

VU le projet de convention établi par le Département du Bas-Rhin ayant pour objet de préciser les équipements à réaliser, le programme technique des travaux et les engagements financiers du Département du Bas-Rhin et de la commune,

DECIDE

- ◆ D'APPROUVER la convention à intervenir entre le Département du Bas-Rhin et la commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE pour les travaux d'aménagement de l'entrée Nord de la commune,

AUTORISE

- ◆ le Maire à signer ladite convention.

2013 – 21

**OBJET : TRAVAUX DE VOIRIE SUR LA RD 793 – ACQUISITION D'UN RADAR
PEDAGOGIQUE**

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que les travaux d'aménagement d'un plateau à l'entrée Nord de la commune en vue de ralentir la circulation dans la descente vers l'agglomération sont achevés,

CONSIDERANT que l'installation d'un radar pédagogique à hauteur de la mairie augmenterait l'incitation à réduire la vitesse,

VU les différents devis,

DECIDE

- ◆ DE FAIRE l'acquisition d'un radar pédagogique afin de mieux sensibiliser les automobilistes à la vitesse autorisée pour un montant de 3 271.20 € T.T.C..

2013 – 22

OBJET : TRAVAUX A L'EGLISE PAROISSIALE

Le Conseil Municipal,

VU l'étude diagnostic de l'église paroissiale réalisée par Imagine l'Architecture de ROSHEIM établissant l'état des lieux et programmant les travaux en fonction des urgences,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- ◆ DE FAIRE CHANGER les fenêtres de la sacristie et de la chapelle ainsi que la porte de la chapelle,
- ◆ DE RESORBER les problèmes d'humidité sur la partie basse de l'édifice en procédant au décrépiage des surfaces concernées et en rejointant les pans de murs mis à nu,
- ◆ DE DEMANDER des devis pour le remplacement des abat-sons et la réparation du bardage en ardoise du clocher,
- ◆ DE DEMANDER des devis pour la réfection de la toiture autour du clocher.

2013 – 23

OBJET : INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – DEMANDE D'AUTORISATION PRESENTEE PAR LA SOCIETE GIE HARMONY A DUPPIGHEIM

Le Conseil Municipal,

VU l'arrêté préfectoral du 19 mars 2013 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation présentée par la Société GIE HARMONY Advanced Surface Technologies en vue d'obtenir auprès du Préfet du Bas-Rhin l'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement exerçant une activité de traitement de surface sur le territoire de la commune de DUPPIGHEIM,

VU le dossier de demande d'autorisation,

EMET

- ◆ un AVIS FAVORABLE quant à la demande d'autorisation susvisée.

2013 – 24

OBJET : REVISION DU CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES DANS LE DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Le Conseil Municipal,

VU l'arrêté préfectoral du 25 juin 1999 portant classement sonore des infrastructures des transports terrestres dans le Département du Bas-Rhin,

CONSIDERANT que la réglementation en vigueur prévoit la révision du classement sonore des voies,

VU le projet d'arrêté préfectoral portant révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres dans le Département du Bas-Rhin,

CONSIDERANT qu'ERNOLSHEIM-BRUCHE est concerné par le réseau ferroviaire, soit l'annexe 6,

DECIDE

- ◆ D'EMETTRE un AVIS FAVORABLE quant au projet d'arrêté préfectoral susmentionné.

2013 – 25

OBJET : PARKING RUE DU BREITENWEG : FIXATION DES TARIFS DES EMPLACEMENTS

Le Conseil Municipal,

VU la réalisation d'emplacements de parking sur les parcelles cadastrées section 1 n° 31 et 32,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- ◆ DE LOUER ces emplacements de parking,
- ◆ D'EN INFORMER les riverains,
- ◆ DE FIXER à 10 € par mois le coût de location d'un emplacement,
- ◆ DE PROCEDER, pour l'attribution, à un tirage au sort avec au maximum une place de parking par foyer.

2013 – 26

OBJET : COMMUNICATIONS DIVERSES

- Aménagement de la rue des Alouettes – Résultats de l'ouverture des offres :
 - ⇒ Lot 1 – Voirie : les travaux sont attribués à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 179 400 € T.T.C.,
 - ⇒ Lot 2 – Eclairage public – réseaux secs : les travaux sont attribués à l'entreprise SOBECA pour un montant de 68 970.33 € T.T.C.

2013 – 27

OBJET : IMPUTATION D'UNE DEPENSE EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Le Conseil Municipal,

VU la facture de ATE Energie relative à la mise en place et non au remplacement des deux détendeurs, du deshydrateur, du compresseur et de la vanne quatre voies sur la centrale de traitement d'air de la salle socioculturelle mandatée le 12 mars 2013 et imputée à l'article 61558,

VU le montant de la dépense, soit 8 661,67 € T.T.C,

CONSIDERANT la nécessité d'une délibération décidant de son imputation en section d'investissement,

DE C I D E

- ◆ D'IMPUTER la facture susnommée en section d'investissement.